

DÉCISION SUR LA RETRAITE DU CONSEIL EXÉCUTIF DE MEKELE
Doc. EX.CL/947(XXVIII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des résultats de la Retraite du Conseil exécutif, tenue à Mekele (Éthiopie) les 24 et 25 janvier 2016 ;
 - (a) **SUR L'AFRIQUE QUE NOUS AVONS, L'AFRIQUE QUE NOUS VOULONS**
2. **SOULIGNE** que le paradoxe selon lequel l'Afrique est riche mais les Africains sont pauvres demeure une question brûlante que les dirigeants et les peuples d'Afrique se doivent de résoudre par la mise en œuvre de l'Agenda 2063, tel que reconnu par la Retraite de Bahir Dar;
3. **DEMANDE** à la Commission de :
 - i) veiller, avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, et en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les États membres, à ce que le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 intègre l'unité africaine et l'appropriation par l'Afrique comme composantes centrales, et de promouvoir et de défendre les aspirations et les priorités de l'Afrique ;
 - ii) organiser une autre retraite avant la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif, prévue en juillet 2016, pour des délibérations plus approfondies sur le paradoxe selon lequel l'Afrique est riche, mais les Africains sont pauvres, ainsi que sur la question du changement des mentalités et d'autres questions pertinentes.
- (b) **SUR L'INTÉGRATION DE L'AGENDA 2063 ET DE SON PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE**
4. **PREND NOTE** des progrès réalisés dans le cadre de l'appropriation de l'Agenda 2063 et de son premier Plan décennal et sa mise en œuvre;
5. **SOULIGNE** l'importance de la participation des peuples d'Afrique à toutes les formations sectorielles et autres formations pour la mise en œuvre de la mission continentale, et **DEMANDE** aux États membres, à la Commission et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, au Parlement panafricain, au Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), aux autres organes et institutions de l'UA, ainsi qu'aux Communautés économiques régionales (CER) de poursuivre la vulgarisation des aspirations, des priorités et des programmes de l'Agenda 2063 ;

6. **EXHORTE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait, à engager le processus d'internalisation au niveau national et **DEMANDE** à la Commission d'apporter son appui aux États membres à cet effet et d'en faire rapport à la session ordinaire du Conseil exécutif, en juillet 2016 ;
7. **DEMANDE** à la Commission et à tous les autres organes de l'UA, aux CER et aux institutions continentales d'aligner leurs plans stratégiques et leurs plans directeurs sur le premier Plan décennal de l'Agenda 2063 et de veiller à une coordination optimale dans sa mise en œuvre, dans l'esprit de la complémentarité et de la subsidiarité ;
8. **ENCOURAGE** les États membres et les CER à renforcer les systèmes de planification nationale et régionale afin de faciliter la mise en œuvre, par la désignation de points focaux nationaux et demande au gouvernement de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre dudit plan;
9. **RECONNAIT** la convergence entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD), et le travail effectué par la Commission pour incorporer les 17 ODD dans le premier Plan décennal de mise en œuvre ainsi que dans son cadre de résultats, de suivi et d'évaluation ;
10. **PREND NOTE :**
 - i) des progrès réalisés dans l'élaboration du cadre de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et **SE RÉJOUIT** du cadre d'évaluation élaboré par les statisticiens africains sur la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du premier Plan décennal;
 - ii) du rapport de la Fondation africaine pour le renforcement des capacités sur « *L'évaluation des risques internes et externes associés à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA* » et les stratégies d'atténuation qui y sont proposées.
11. **DEMANDE** à la Commission de centraliser les rapports des États membres pour en faire un rapport d'étape à la deuxième réunion du Comité ministériel de suivi de Bahir Dar sur l'Agenda 2063, qui se tiendra avant la prochaine session du Conseil exécutif, en juillet 2016.

(c) SUR LES PROJETS PHARES DE L'AGENDA 2063

12. **PREND NOTE** du rapport d'étape de la Commission sur les projets phares et **DEMANDE** à la Commission d'accélérer l'élaboration des propositions visant à catalyser la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de faciliter son intégration ;

(d) SUR LES CAPACITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2063

13. **PREND NOTE** du rapport détaillé sur les capacités de mise en œuvre de l'Agenda 2063 élaboré par la Fondation africaine pour le renforcement des capacités à la demande de la Commission;
14. **SALUE** le rôle de la Fondation dans le renforcement des capacités africaines, grâce aux programmes qu'elle met en œuvre en collaboration avec les organes de l'UA, en particulier la Commission, les CER et les États membres **S'ENGAGENT** à apporter le soutien nécessaire à la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et **DEMANDE** aux partenaires continentaux et internationaux de continuer à apporter leur soutien financier à la Fondation dans l'exécution de son mandat ;
15. **INVITE** les États membres à mettre en place une initiative continentale sur les compétences techniques essentielles, et à prioriser les investissements dans le développement des compétences, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, y compris les compétences professionnelles et les techniques commerciales, ainsi que la conception et la gestion des grands projets.

(e) SUR LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET LE PASSEPORT AFRICAIN

16. **SE FÉLICITE** du rapport de la Commission sur cette question, notamment des enseignements tirés des expériences de pays comme le Rwanda, les Seychelles, Maurice, la Gambie, et des Communautés économiques régionales (CER), telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la libre circulation des personnes, ainsi que du processus décrit en vue de l'adoption d'un protocole sur la libre circulation des personnes d'ici janvier 2018 ;
17. **RÉAFFIRME** son attachement à la libre circulation des biens et des personnes à travers le continent pour la promotion du tourisme, des investissements et du commerce intra-africain, de l'intégration et de la coopération entre les peuples, et l'échange des compétences sur le continent;
18. **EXHORTE** les États membres à prendre :
 - i) les mesures nécessaires pour assurer la délivrance de visas à l'arrivée à tous les citoyens des États membres avec option de séjour dans un État membre d'une durée de 30 jours maximum ; **PREND NOTE**, toutefois, des préoccupations concernant la sécurité, les menaces du terrorisme et du crime international ; **RECONNAIT** la nécessité de mettre en place des

mécanismes visant à régler les problèmes liés à la sécurité et **ENCOURAGE** tous les États membres à continuer à travailler avec les organismes de renseignement et de sécurité sur la question et les questions connexes en vue de faciliter la mise en place, le plus tôt possible, d'un système de délivrance de visas à l'arrivée aux citoyens des États membres;

- ii) le processus décrit en vue de l'approbation, d'ici janvier 2018, d'un protocole sur la libre circulation des personnes qui devrait entrer en vigueur immédiatement dans les États membres.

19. DEMANDE à la Commission de présenter à la prochaine session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement le Passeport africain et les passeports d'autres catégories, telles que celles des ministres des Affaires étrangères, des chefs et des membres du personnel des organes de l'UA, et des membres du COREP.

(f) SUR LE TOURISME ET LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

20. DEMANDE à la Commission de mettre en œuvre les mesures suivantes, pour atteindre l'objectif de faire de l'Afrique une destination préférée des touristes africains et internationaux, et promouvoir une image forte de l'Afrique ;

- i) allouer des ressources adéquates aux activités du tourisme dans le budget de la Commission et mobiliser le soutien de tous les acteurs sur le continent, y compris celui des partenaires internationaux comme l'Organisation mondiale du tourisme (OMT);
- ii) élaborer une politique et une stratégie de tourisme continental en tant qu'activité prioritaire, et intégrer le tourisme dans l'Agenda 2063 et dans d'autres programmes de l'UA, et promouvoir un plus grand investissement dans le domaine du tourisme;
- iii) convoquer les ministres en charge du Tourisme avant fin 2016 ou début 2017 dans le cadre des CTS pertinents, pour examiner les progrès réalisés et donner des directives.

21. SOULIGNE ce qui suit:

- i) la faune et la flore, grâce à l'écotourisme, sont et peuvent devenir une source de revenus, pour peu qu'elles soient gérées proprement et de manière durable;
- ii) la conservation des milieux naturels est importante car elle bénéficie aux communautés locales, notamment aux femmes.

22. DECIDE que le braconnage, le commerce illicite des produits de la faune et de la flore, et de la bio-piraterie soient combattus vigoureusement et **APPELLE** à la

révision de l'interdiction totale pour préserver les avantages sociaux et économiques acceptables.

(g) SUR L'ÉTUDE COMPARATIVE SUR LES MÉTHODES DE TRAVAIL DE L'UNION AFRICAINE ET LA RATIONALISATION DES ACTIVITÉS PENDANT LES SOMMETS

23. PREND NOTE du rapport sur l'étude comparative des méthodes de travail de l'Union africaine et la rationalisation des activités des sommets, et **APPROUVE** les recommandations qu'il contient ;

24. EXHORTE les États membres à :

- i) ratifier le protocole révisé relatif au Parlement panafricain (PAP) adopté à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2014 pour permettre son entrée en vigueur et **DEMANDE** à la Commission de distribuer le Protocole de Malabo aux États membres après la Retraite ;
- ii) mettre en œuvre, en collaboration avec la Commission, les décisions de la Conférence sur les méthodes de travail de l'UA.

25. DEMANDE à la Commission de mettre en place un comité technique interne pour examiner les recommandations contenues dans l'étude et de faciliter la mise en œuvre de la Décision 582 (XXV) adoptée par la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence, en juin 2015, à Johannesburg (Afrique du Sud) et de faire rapport à la prochaine session du Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité ministériel de suivi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

(h) SUR LE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMITÉ MINISTERIEL DE SUIVI DE BAHIR DAR SUR L'AGENDA 2063

26. RAPPELLE la décision du Conseil exécutif, approuvée par la Conférence, sur le premier Comité ministériel de suivi de Bahir Dar, composé du Cameroun (Afrique centrale), du Rwanda (Afrique de l'Est), de l'Algérie (Afrique du Nord), de l'Angola (Afrique du Sud) et du Ghana (Afrique de l'Ouest), des Présidents sortant et entrant du Conseil exécutif (Zimbabwe et Tchad), ainsi que de la Présidente de la Commission de l'UA, des présidents et des secrétaires exécutifs des huit (8) CER¹, du Directeur exécutif de l'Agence de planification et de

1

No	CER	PRESIDENT ACTUEL	Jusqu'à
1	IGAD	Ethiopie	
2	ECCAS	Gabon	Mai 2016
3	CAE	Tanzanie	Janvier 2016
4	COMESA	Ethiopie	Mars 2016
5	CEDEAO	Sénégal	Mai 2016
6	SADC	Botswana	Août 2016
7	CEN-SAD	Tchad	Jusqu'à 2016
8	UMA	Libye	

coordination du NEPAD, du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et du Président de la BAD, selon laquelle la composition du Comité doit être renouvelée tous les deux (2) ans afin de permettre la rotation et l'équilibre régional ;

27. **APPROUVE** la recommandation de la Retraite de Mekele sur la composition du deuxième Comité ministériel de suivi de Bahir Dar, comme suit : les cinq (5) représentants régionaux par rotation : Cameroun (Afrique centrale), Rwanda (Afrique de l'Est), Algérie (Afrique du Nord), Namibie (Afrique australe), et Burkina Faso (Afrique de l'Ouest). Les autres membres du Comité restent inchangés, tel qu'indiqué au paragraphe 26 ci-dessus.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2016

Décision sur la Retraite du Conseil Exécutif de Mekele Doc. EX.CL/947(XXVIII)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3562>

Downloaded from African Union Common Repository